

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Dépôt en préfecture le :

L'an Deux Mille Douze et le Quatorze Mai à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	---
	Votants

DATE DE LA CONVOCATION	
10 Mai 2012	
DATE D'AFFICHAGE	
21 Mai 2012	

Présents : Messieurs GOURSAUD Bernard, SPELETTA Pierre, ADAM Michel, ROBIN Michel, LABROUSSE Jean-Jacques, COLLENOT Pierre
Madame GUILLAUME Michelle

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Christine SABOURAUD et Monsieur Jean-Louis TEXIER

Absent(e) : Mesdames Natacha BLANCHET et Françoise GUINDANT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre SPELETTA

Séance de 21 heures 00 :

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21H00. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

La séance est levée le temps de réaliser une visite des locaux de la mairie en cours de rénovation. Monsieur le Maire fait un point avec les Conseillers Municipaux sur l'avancement des travaux réalisés par les employés communaux. La séance est réouverte à 21h25.

1. Informations du Maire :**a) Compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes du Pays de Matha du 14 mai 2012 :**

- ☞ **Diagnostic Accessibilité :** La sous-commission départementale se réunira en date du 6 juin 2012.
- ☞ **Frelons asiatiques :** La Communauté de Communes a distribué les pièges dans les communes du canton. Les pointages effectués dans les différentes communes sont satisfaisants.
- ☞ **Projet Eolien du Canton de Matha :** Pour le moment, le dossier traîne et le permis de construire n'a pas encore été délivré.
- ☞ **Journée désherbage :** Suite à la journée de formation du 26 avril 2012 à Cherves-Richemont sur les méthodes alternatives au désherbage chimique à laquelle ont participé de nombreuses communes du canton, il s'avère qu'aucune des méthodes proposées n'a parue réellement concluante.
- ☞ **Site Internet CDC :** Il est impossible de mettre des photos sur le site de la CDC. Il faut donc créer des liens bilatéraux entre le site CDC et chaque site communal. Monsieur le Maire rappelle que la création de ce site a coûté 12 000 € à la CDC.
- ☞ **La commission intercommunale des impôts** se réunira le 29 mai 2012 à 10h00.
- ☞ **Plan anti-neige :** Un plan anti-neige dans le canton de Matha va être instauré pour l'hiver prochain à titre expérimental afin d'organiser des services de déneigement avec l'aide des agriculteurs locaux.
- ☞ **Projet Piscine Communautaire :** L'appel d'offre est lancé pour le projet piscine (ouverture des plis fin juin 2012).
- ☞ **SMITCOM :** le projet de mise à disposition d'un broyeur de commune en commune est pour le moment suspendu car cela pose des problèmes en terme de sécurité notamment.

b) Réunion du Bureau Syndical du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime le 23 mai 2012 :

- ☞ En Charente-Maritime, les nappes phréatiques se sont refaites correctement.
- ☞ Qualité bactériologique de l'eau sur 2000 analyses réalisées dans le département :
Taux de satisfaction de la qualité de l'eau : 99.8 %
Taux de traces de produits phytosanitaires et/ou désherbants : 0 %
- ☞ En 2011 : 2 057 km de réseaux – 285 000 abonnés – 96 m³/ par abonné/ par an – 27 214 000m³ d'eau potable distribuée.
- ☞ Le Syndicat des Eaux 17 est un des meilleurs distributeur d'eau au niveau national, avec un taux de rendement des réseaux de 8 points supérieurs au taux réglementaire. Le renouvellement des réseaux va se poursuivre afin de limiter les risques de fuites.
- ☞ Des médiateurs indépendants ont été instaurés par le Syndicat des Eaux. Ils seront chargés de régler les litiges entre les usagers et la RESE. Ils sont à la disposition de tous les abonnés et se déplacent chez vous si besoin.
- ☞ 80 000 à 100 000 assainissements individuels seraient à mettre au norme rien que dans notre département ; ce qui est impossible à réaliser à court et moyen terme. Les aides financières accordées pour les installations d'assainissements collectifs ont été supprimées. La tendance politique nationale serait plutôt d'inciter les particuliers à se mettre aux normes individuellement par le biais d'assainissements individuels (notamment pour les communes de moins de 500 habitants).

c) Le Conseil Général a accordé pour l'année 2012 une dotation de 11 084€ à notre commune au titre du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle.

d) Voirie :

- Une enveloppe cantonale a été attribuée par le Conseil Général aux travaux voirie 2012. Une demande de subvention de 4 000€ pour notre commune est en cours d'instruction.
- Les collectivités partenaires du Syndicat de la Voirie, ce qui est le cas de Brie-sous-Matha, bénéficieront désormais des nouvelles conditions de remise sur la signalétique; à savoir un rabais de 72% des prix catalogue ainsi qu'une remise de 50% par le Syndicat de la Voirie sur le montant résiduel.

e) Monsieur le Maire souligne le travail et le sérieux des employés communaux pour l'entretien de la piscine communale. Les analyses faites par la Société ARS (Agence Régionale de Santé) au cours de la saison 2011 concluent à une eau de bonne qualité bactériologique et chimique. (Taux de conformité : 100 %)

f) Par délibération en date du 25 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à contacter les brigades vertes et à les faire intervenir pour le nettoyage des berges et le lit de la rivière. La Sous-Préfecture nous a informé le 05 décembre 2011 que cette délibération était irrecevable car ces compétences incombaient à la Communauté de Communes.

g) Travaux de rénovation mairie et de ses annexes 2^{ème} tranche : Le Conseil Général a accordé une subvention de 35 % du montant HT de l'opération soit une somme de 32 200 € pour les travaux de rénovation mairie.

h) Afin de faire découvrir le patrimoine écrit de nos communes, le service des archives départementales met à disposition gratuitement des communes une exposition itinérante intitulée « Quand la ville était à la campagne ; les communes en Aunis et Saintonge au XIX^e siècle ». Le Conseil Municipal est tout à fait favorable pour emprunter et exposer dans la commune cette exposition.

i) Panneaux de signalisation dans le Bourg : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier concernant la signalisation et rappelle qu'une partie de cet investissement sera financé par les amendes de police.

j) Projet station de lavage pour le traitement des effluents et produits phytosanitaires:

- **Financement :**

- o la demande de subvention au titre de la DETR 2012 a été déclarée complète, une réponse est attendue prochainement.
- o Le Conseil Général a accordé une subvention de 59 880 € pour ce projet.
- o La demande de subvention au titre des fonds FEADER (fonds européens) sera examinée en commission fin juin 2012.

- **Avancement technique :**

- o Le cahier des charges pour lancer l'appel d'offres est en cours de préparation.
- o Les Bâtiments de France ont émis un avis défavorable concernant ce dossier. Un recours administratif auprès du Préfet de Région a été lancé. Nous devrions recevoir une réponse dans les semaines à venir.

k) Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux présents leur accord pour que le secrétariat leur envoie les convocations aux séances de conseils municipaux par mail. Sur le principe, la plupart sont d'accord. Un formulaire sera dans les jours prochains envoyés à chaque conseiller pour confirmation.

2. Travaux de rénovation mairie : Visite sur l'état d'avancement des travaux et suggestions d'aménagement

Une visite des bâtiments de la mairie en travaux a été réalisée au début de la séance avec les conseillers municipaux présents.

3. Dossier DETR n°1 Rénovation mairie 2ème Tranche : Rejet de la Sous-Préfecture et Dépôt de dossier au titre du FRIL

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2012 a été déposé pour financer une partie des travaux de rénovation de la mairie et de ses annexes 2^{ème} tranche pour un montant de 109 360 € HT. Un courrier envoyé par la Sous-Préfecture le 04 mai 2012 nous informait que le dossier présenté était incomplet. Monsieur le Maire trouve scandaleux l'attitude de la Sous-Préfecture car de nombreux échanges écrits et téléphoniques ont eu lieu entre la mairie et leur service depuis plusieurs semaines afin de répondre à toutes les demandes de justificatifs supplémentaires demandés. Des rendez-vous avaient été pris à la demande de la Sous-Préfecture pour constatation des travaux effectués dans la première tranche et ceux à venir dans la deuxième tranche mais ils ont à chaque fois été annulé par leur soin.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Le Maire à déposer un dossier FRIL auprès de la Région pour demander une nouvelle subvention pour les travaux de rénovation de la mairie et ses annexes 2^{ème} tranche et pallier ainsi à la défaillance de la Sous-Préfecture.

4. Journée de démonstration du désherbage alternatif du 26 avril 2012 : bilan

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux ayant participé à la journée de démonstration du 26 avril 2012.

Les conclusions de cette journée :

Les communes du canton sont sensibles aux impacts environnementaux causés par l'utilisation de produits chimiques. Malheureusement à l'heure actuelle, aucune solution tangible n'a été trouvée. Le coût des machines proposées est exorbitant pour de petites communes rurales. Beaucoup de communes cantonales qui se sont engagées dans la démarche du 0 % désherbage chimique reconnaissent que c'est impossible pour le moment sur l'ensemble du territoire.

En attendant, il faut limiter au maximum l'usage de ces produits chimiques, privilégier par exemple les désherbants non toxiques à base d'huiles essentielles (mais qui restent moins efficaces et aussi très onéreux), favoriser l'implantation de fleurs en pied de mur pour limiter les mauvaises herbes. Mais dans certains endroits comme les cimetières... il est nécessaire de continuer à utiliser ces produits chimiques sinon il faudrait un employé communal qui passe ses journées à biner.

Monsieur Jean-Jacques Labrousse pense que les habitants « peuvent tolérer un peu de pâturin dans le village ». Monsieur le Maire pense qu'il faut trouver une solution mais qui est actuellement inexistante et rappelle qu'il reçoit des réclamations régulièrement des habitants dès qu'il y a un peu d'herbe sur les trottoirs.

5. Travaux de voirie à envisager : Route de la Bréchaudière, Route de la Côte de l'If et Grand'Rue

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les travaux suivants à envisager :

GRAND'RUE : Aménagement dans le centre bourg devant chez Mme CORNUAULT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de nombreuses réclamations de Madame Marie-Claude CORNUAULT concernant les travaux réalisés en face de son domicile invoquant que le nouvel aménagement ne lui convenait pas et craignant que la pièce qu'elle a aménagé pour personne handicapée soit inondée dans le cas de fortes précipitations.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide de faire venir une nouvelle fois la DID (Direction des Infrastructures du département) afin que leurs services nous fassent de nouvelles propositions d'aménagement.

ROUTE DE LA COTE DE L'IF : Aménagement des abords du bâtiment de Monsieur Gino VICELLI :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par fortes précipitations, l'eau pénètre dans le bâtiment de Monsieur Gino VICELLI. Afin de palier à ce désagrément, le Maire propose de poser 25 mètres de caniveaux.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à demander un avis auprès des services de la DID (Direction des Infrastructures du département) car la Route est une Départementale.

CHEMIN DE LA BRECHAUDIÈRE : Aménagement des abords des propriétés de Messieurs BILLAUD Stéphane et ROBERT Philippe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de l'eau stagne en bordure de la voirie, devant le domicile de Mr/Mme BILLAUD et Mr/Mme ROBERT. Il précise qu'un tuyau de drainage existe à cet endroit et propose de faire un regard sur le collecteur existant. Ce modeste aménagement réglerait l'ensemble de ces problèmes.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de faire une demande de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) afin de connaître la position exacte des ouvrages existants.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de ces dossiers.

6. Elections présidentielles : Discussion autour d'une réclamation mensongère concernant le dépouillement du scrutin du 06 mai 2012

Monsieur le Maire donne lecture de la réclamation écrite faite par Madame Jeannie OLIVRE quant au dépouillement du second tour des élections présidentielles 2012 le 06 mai dernier.

Monsieur le Maire rappelle que Madame OLIVRE n'est arrivée qu'en cours du dépouillement, que celui-ci a été réalisé dans les règles ce que confirme Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Michelle GUILLAUME et Michel ROBIN qui étaient également présents. De plus, d'autres électeurs, présents lors du dépouillement confirment que cette réclamation est injustifiée car Madame OLIVRE ne remet pas en cause le résultat mais la façon dont a été réalisé ce dépouillement.

Monsieur Pierre COLLENOT estime que le sujet n'est pas de la compétence du Conseil Municipal et qu'il ne devrait pas être abordé lors de cette séance. Monsieur le Maire lui répond qu'il a mis ce sujet à l'ordre du jour pour rétablir la vérité.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame OLIVRE a fait des travaux chez elle sans suivre les démarches réglementaires (dépôt de permis...) et il demande : « A-t-elle, elle-même, respecté les lois de la République à ce moment là »?

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il se réserve le droit de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse et indique que ces éléments seront annexés au Procès-verbal de cette élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 voix POUR et 2 voix CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE) décide de retenir la proposition du Maire.

7. SIEMFLA 17 : Délibération suite à la proposition de modification des statuts du Syndicat.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMFLA), adoptée en septembre 2011, n'ayant pas été validée par l'autorité préfectorale, le Comité Syndical, réuni à Saint Genis de Saintonge le 18 février dernier, a adopté une nouvelle version en tous points conforme au Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle proposition de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les nouveaux statuts du SIEMFLA proposés par le Comité Syndical.

8. Projet d'implantation de la signalétique communale et touristique : convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Matha.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge financièrement une partie de la signalétique touristique qui sera implantée dans les communes.

Dans cette optique, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la solution proposée pour la mise en œuvre de cette opération est d'instituer un groupement de commande avec les communes de Mons, Massac et la Communauté de Communes du Pays de Matha.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ✍ donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- ✍ autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande avec les communes de Mons, Massac et la Communauté de Communes du Pays de Matha pour la mise en œuvre du projet d'implantation de la signalétique communale et touristique,
- ✍ autorise Monsieur le Maire à désigner la Communauté de Communes du Pays de Matha comme coordonnateur du groupement,
- ✍ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. RIS (Relais Information Service) : Création d'un groupement de commande.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Matha a décidé par conseil communautaire en date du 5 avril 2012 de former un groupement de commande afin de procéder à l'achat de panneaux RIS (Relais Information Service).

Dans cette optique, la solution proposée pour la mise en œuvre de cette opération est d'instituer un groupement de commande entre les communes du canton de Matha et la Communauté de Communes du Pays de Matha.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition et AUTORISE le Maire à signer la convention.

10. Gîtes communaux : Acquisition de matelas pour renouvellement.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Michelle GUILLAUME, Adjointe au Maire. Madame GUILLAUME annonce que la saison estivale s'annonce nettement mieux que l'année dernière en terme de location. La Société POLLEN, société partenaire, a félicité la commune pour son nouveau site Internet.

Madame GUILLAUME informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler tous les matelas des gîtes communaux avant le début de saison.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.